

Formation « APICULTURE ET MEDECINES NATURELLES »

Aix-en-Provence – 27 et 28 novembre 2017

Avec **Pierre FROMENT**
du **GIE Zone Verte**



Contexte :

De plus en plus sensibles aux problèmes de qualité des produits, de résidus et de toxicité des médicaments, les éleveurs et les vétérinaires se tournent vers des médecines moins agressives et moins polluantes aux premiers rangs desquelles : l'Homéopathie, la phytothérapie et l'aromathérapie.

Or, la filière apicole bio française fait face à de multiples enjeux, parfois contradictoires :

- Des problèmes parasitaires croissants et des phénomènes de mortalité accrus dans les cheptels, notamment liés à *Varroa destructor*, qui affaiblit les colonies et réduit fortement leur capacité à résister à d'autres sources de stress
- Une production de miel et autres produits de la ruche largement insuffisante pour couvrir les besoins du marché local
- Une demande de produits bio en hausse constante de la part des opérateurs aval et des consommateurs, et un attrait croissant pour les pratiques « naturelles »



Le cahier des charges de l'apiculture biologique restreint les moyens de lutte contre les maladies et parasites (notamment Varroa), et nombre d'apiculteurs ou porteurs de projets souhaitent eux aussi s'affranchir des moyens de lutte chimiques (y compris ceux autorisés en bio comme les acides organiques ou le thymol de synthèse). Ils cherchent de plus en plus à adopter des pratiques basées sur l'utilisation de produits naturels (huiles essentielles, décoctions de plantes, propolis en solutions...) ou encore vers l'homéopathie.

Ces alternatives, pour être efficaces, doivent être choisies et appliquées avec soin, et requièrent une excellente maîtrise en termes de diagnostic, d'appréhension du contexte (souches, climat et ressources disponibles, vigueur des colonies...), de connaissance des produits et de méthodes de mise en œuvre.



C'est pourquoi le réseau Bio de PACA (via Agribio Bouches-du-Rhône) propose aux apiculteurs de la région un module de formation approfondi sur ces techniques à la fois innovantes et ancestrales appliquées à l'apiculture.

L'objectif général est de donner aux apiculteurs des outils et pistes alternatives de gestion sanitaire des colonies respectant le cahier des charges de l'AB tout en permettant de contenir la pression des parasites et maladies dans les ruchers bio et de limiter les pertes (et donc une meilleure viabilité économique). Cette formation permet d'harmoniser/compléter les acquis vis-à-vis des pathologies les plus fréquentes en

élevage apicole, de poser la question de la nature profonde des pathologies afin de découvrir les médecines naturelles qui peuvent les aider dans leurs démarches pour conserver un rucher sain et en bonne santé.

Objectifs opérationnels de la formation :

- Changer le regard sur l'approche des pathologies.
- Découvrir des remèdes naturels, simples d'utilisation
- Apprendre à utiliser les outils de l'homéopathie, de la phytothérapie (tisanes...) et de l'aromathérapie pour les pathologies spécifiques de l'apiculture.
- Comprendre le résultat suite aux approches choisies

Où et quand ?

Aix-en-Provence (lieu exact à confirmer)

Lundi 27 novembre 2017 de 9h30 à 18h00

Mardi 28 novembre 2017 de 9h à 17h30



Contenu pédagogique

Théorie :

- Homéopathie : Les bases. Quelques remèdes à connaître
- Phytothérapie : Quelques plantes utiles en apiculture. La confection de tisanes
- Aromathérapie : Les huiles essentielles : comment les reconnaître, les conserver. Toxicité, quels risques pour le manipulateur, pour l'animal ? Usages, précautions d'emplois. Quelques huiles utiles pour traiter le varroa.

Pratique :

- Etudes de cas, analyse, exercices de répertorisation homéopathiques
- Etude thématique sur un point de méthode ou l'approche d'une pathologie selon le souhait des participants
- Comment faire le choix entre deux remèdes

En fin de journée le 2^{ème} jour : évaluation de la formation.



Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

En alternance : Apports théoriques et études de cas concrets.

En fonction des conditions météo, mise en situation pratique dans un rucher → **prévoir si possible une tenue de protection.**

Mise en commun des expériences de chacun.

Evaluation :

L'acquisition des connaissances est évaluée au fur et à mesure par des échanges entre intervenants et participants.

Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants en fin de formation.

Pré-requis :

Attention : cette formation s'adresse à des **apiculteurs confirmés, voire professionnels**. Une connaissance approfondie de l'abeille et la maîtrise des principales techniques actuelles de conduite d'un rucher sont requises pour participer.

Infos pratiques

Repas de Midi (vers 12h30) :

Restaurant ou plateau repas ou repas tiré du sac (à définir ultérieurement) → 15 € par jour de formation, payables à l'inscription.

Tarifs et prises en charge :

- Pour les **agriculteurs et porteurs de projets d'installation, le fonds VIVEA prend en charge l'intégralité des frais pédagogiques**. Seul le coût du repas (30 €) reste à charge du participant.
- Pour les **salariés, techniciens et conseillers agricoles : 350,00 € TTC + repas (30 €)**. Le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez pour vos droits individuels à la formation.
- Autre participants (particuliers, professionnels sans possibilité de prise en charge) : nous consulter

POUR PLUS DE PRECISIONS SUR CETTE FORMATION, CONTACTEZ :

Rémi VEYRAND, Agribio13 : 04 42 23 86 59 / 07 68 95 96 95 - agribio13@bio-provence.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom : **Raison sociale :**

Adresse :

Code postal/ville :

Téléphone : **E-mail :**

Date de naissance :/...../..... **Diplôme le plus élevé obtenu :**

Votre statut : Chef d'exploitation/porteur de projet (production :)
 Cotisant solidaire
 Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Je m'inscris à la formation « APICULTURE ET MEDECINES NATURELLES » à Aix-en-Provence les 27 et 28 novembre 2017 en tant que :

Agriculteur/porteur de projet : Frais pédagogiques pris en charge par VIVEA

→ Joindre un chèque de **30 €** par personne à l'ordre d'Agribio 13 pour confirmer l'inscription (restitué en fin de formation si non utilisé pour les repas).

Nouveaux installés/porteurs de projet : joindre une attestation de contributeur VIVEA ou une attestation de démarche d'installation ou une attestation d'affiliation MSA

Autre participant

→ Joindre un chèque de€ à l'ordre d'Agribio 13*.

Prise en charge possible pour les salariés, conseillers ou techniciens agricoles (OPCA, FAFSEA...).

** Voir tarifs en page précédente. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Si l'aspect financier pose problème, n'hésitez pas à nous contacter.*

Bulletin à renvoyer complété, accompagné de votre paiement

avant le 24 novembre à :

AGRIBIO 13

Maison des agriculteurs – 22, av. rue Henri Pontier

13626 Aix en Provence Cedex 1

agribio13@bio-provence.org – 04 42 23 86 59